



Audience Garde des Sceaux

La **CGT Pénitentiaire** était reçue le 08 juillet dernier par le garde des Sceaux, Gérald DARMANIN. Il était accompagné de la secrétaire générale du ministère de la justice, madame CHEVRIER et de son conseiller pénitentiaire, monsieur MERCIER. Nous avons pu discuter à bâtons rompus sur des sujets ô combien prégnants qui empoisonnent l'administration pénitentiaire : **la surpopulation carcérale et le manque de personnels au sein de notre administration.**

La CGT Pénitentiaire a rappelé le contexte difficile, un nombre de détenus qui ne cesse de croître (85 000 hébergés à ce jour) qui rend de plus en plus difficile le travail des personnels pénitentiaires, particulièrement les personnels de surveillance qui se trouvent en première ligne. Les maisons d'arrêt ont atteint leurs limites (5 000 matelas au sol) avec ces dernières semaines, un épisode caniculaire qui n'arrangent en rien les conditions de détention et qui est souvent source de conflits et d'incidents vis-à-vis des personnels.

Cette surpopulation carcérale mêlée à un manque d'effectifs dans nos établissements et structures pénitentiaires irritent fortement les personnels. **4 000 postes dont 3 500 environ de personnels de surveillance sont vacants.**

Cette situation est insupportable. Le fossé se creuse d'années en années et les personnels ne voient rien venir. Aucun changement...

Alors comment ne pas critiquer les décisions et annonces de notre ministre de tutelle depuis sa nomination. La **CGT Pénitentiaire** ne s'est pas privée de lui dire qu'il oubliait l'essentiel dans ses interventions télévisées et médiatiques. **Le cœur de métier des personnels de surveillance : la détention.** 1 agent pénitentiaire prévu pour la gestion de 50 détenus n'a rien à voir avec de plus de 100 aujourd'hui.

Le ministre est tellement dans une spirale présidentielle et dans un but électoraliste qu'il fourmille d'idées à moyens constants et à isopérimètre : un QLCO à Vendin-le-Vieil, l'instauration d'une police pénitentiaire, la création de 1 500 places de semi-liberté en modulaire, une direction générale de l'administration pénitentiaire, d'une inspection générale et dernièrement, la récupération d'EHPAD et de villages-vacances fermés pour créer des places de prison, etc...

Toujours plus, mais avec ce que l'on a...



La CGT Pénitentiaire a demandé au ministre de revenir à l'essentiel : s'engager dans un processus de régulation carcérale afin de désengorger nos prisons et de garantir au agents un plan pluriannuel de créations d'emplois pour que leur avenir et que leurs conditions de travail s'améliorent. Les personnels ont besoin d'entendre ces perspectives.

Le garde des Sceaux reste fidèle à sa ligne de conduite : chaque peine doit être exécutée et garantir la sécurité de nos concitoyens. Il indique qu'il s'est entretenu avec les DSP, les DPIP et les magistrats en visioconférence afin que la communication entre les différentes parties soit efficiente pour l'exécution des peines ou le placement en détention. Depuis, il affirme une baisse des incarcérations. **Pour la CGT Pénitentiaire**, c'est insuffisant. Il faut du courage politique au plus niveau pour revenir à des bases fondamentales du code de procédure pénale, l'incarcération doit rester l'exception.

La CGT Pénitentiaire a indiqué au ministre que ses services vont recevoir prochainement des recours de personnels de surveillance suite à la fusion des grades de surveillant et de brigadier opérée en 2022. En effet, environ 1 600 agents sont concernés par une inversion de carrière dont l'administration pénitentiaire refuse d'appliquer les décisions de tribunaux administratifs. Notre organisation professionnelle demande donc l'égalité de traitement entre les personnels.

La CGT Pénitentiaire est revenue sur la mobilisation des agents sur l'ouverture des QLCO dont le CP Vendin-le-Vieil est le premier concerné mais que l'inquiétude règne également sur le CP Condé sur Sarthe. Nous avons indiqué que ce mouvement était une mobilisation des personnels et non piloté par **La CGT Pénitentiaire** contrairement à ce qui est colporté. Notre organisation syndicale a soutenu la démarche des personnels. Point.

Pour autant, cette action sans blocage de l'établissement s'est soldée par des sanctions d'exclusion temporaire de fonction pour les agents mobilisés pacifiquement. **La CGT Pénitentiaire** estime que ces sanctions sont disproportionnées et demande au garde des Sceaux la levée de celles-ci.

Montreuil, le 10 juillet 2025.